

0% de frais
sur mon premier
versement de 100 €*

Une adhésion
simple

Bien
investir
en assurance vie
avec le contrat
Afer

Droits d'entrée
à l'Association
offerts*

Informations fournies dans le cadre de la présente campagne publicitaire.

*Offre soumise à conditions, réservée aux nouvelles adhésions avec un premier versement de 100 € souscrites avant le 31 décembre 2018. Non cumulable avec l'offre de parrainage. Les droits d'entrée de 20 € à l'Association Afer sont offerts. 0 % de frais de versement sur la prime initiale de 100 € versée sur le Fonds Garanti en euros dans le cadre de la présente offre. Les versements ultérieurs seront soumis aux frais de versement prévus au contrat, soit à ce jour 2 % sur les versements effectués sur le Fonds Garanti en euros et le support Afer Eurocroissance et 1 % sur les versements effectués sur les supports en unités de compte.



BIENVENUE

PARMI LES 730 000 ADHÉRENTS DE LA PREMIÈRE ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉPARGNANTS

Vous avez fait une demande d'ouverture au **contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer** et nous sommes ravis de bientôt vous compter parmi nos adhérents.

OUVRIR UNE ADHÉSION ? C'EST TRÈS SIMPLE !

J'AI BESOIN DE :



Ma **Carte Nationale d'Identité**, si je suis **majeur** ou celles des deux parents pour mon enfant mineur.



Mon **chèque de 100 €** établi à l'ordre du GIE Afer.

Oui ! Il est possible de disposer d'un **contrat d'assurance vie** même si l'on est mineur !
Une bonne manière de commencer à épargner.



ET APRÈS ?



Nous recevons votre **Bulletin d'Adhésion** et procédons à l'enregistrement de votre adhésion*.



Dans les **5 jours ouvrés suivants**, nous vous transmettons votre **Certificat d'Admission**, document officiel attestant l'ouverture de votre adhésion.



Vous recevez également les codes de connexion à votre **Espace Sécurisé Adhérent***.

Cet espace est le vôtre et nous vous invitons à vous connecter régulièrement afin de suivre l'évolution de l'épargne de votre adhésion.
C'est aussi dans cet outil que vous pourrez mettre à jour vos coordonnées, faire des opérations* et télécharger les fiches pratiques Afer.